

[Français]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS
RELATIFS À L'ENTENTE ET AUX ANALYSES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Est-ce que le ministre est prêt à déposer des documents à la Chambre, non seulement de l'entente, mais aussi des analyses qui indiquent que cette entente respecte le principe que c'est le pollueur qui doit payer, et qu'il ne doit pas être dans une situation où la pollution est rentabilisée par les subventions gouvernementales?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, je trouve tout d'abord étrange que le Nouveau parti démocratique veuille soulever l'effort du gouvernement . . .

Une voix: Laisse lui donner la réponse, pas de marionnettes!

M. Valcourt: Monsieur le Président, je trouve étrange que le Nouveau parti démocratique, les purs du Canada, s'opposent à des mesures prises par le gouvernement afin de protéger l'environnement au Québec. C'est ma première observation.

Quant à dévoiler le contenu du contrat, bien sûr, il s'agit d'un contrat qui est signé entre le gouvernement et une compagnie du secteur privé. On sait ce que les socialistes pensent du secteur privé, mais il n'est normalement pas coutume de divulguer un tel contrat pour des raisons qui pourraient influencer la «compétitivité» de cette compagnie.

* * *

[Traduction]

LES CATASTROPHES

L'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À GANDER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle concerne la catastrophe aérienne de Gander. Plusieurs membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne ont rédigé un rapport rejetant la théorie des enquêteurs qui prétendent que la formation de glace sur les ailes de l'appareil a causé l'écrasement qui a coûté la vie à 256 personnes à Gander, à Terre-Neuve.

Compte tenu du fait que la moitié des membres du Bureau se plaignent de ne pas avoir pu examiner librement les conclusions des enquêteurs et que certains témoignages oculaires ont été rejetés comme n'étant pas pertinents, le ministre prendra-t-il maintenant ses responsabilités au nom du gouvernement?

Mettra-t-il à la disposition du Bureau toute l'information recueillie par les enquêteurs? S'assurera-t-il personnellement que chacun de ses membres dispose de toute cette information?

L'hon. Gerry St. Germain (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme le député le sait, le Bureau

Questions orales

canadien de la sécurité aérienne est un organisme autonome mis sur pied en 1983 par le Parlement. Il se souvient peut-être qu'il a été établi par consentement unanime.

L'enquête se poursuit. Un rapport préliminaire a été remis aux intéressés qui nous font part actuellement de leurs réactions. Nous attendons un rapport final. En attendant, il serait prématuré de nous prononcer sur les conclusions définitives de cette enquête.

M. Boudria: Monsieur le Président, c'est bien beau tout cela, mais ça ne répond pas à ma question.

[Français]

ON DEMANDE L'ACCÈS À TOUTE L'INFORMATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'aimerais demander au ministre d'État (Transports) une question directe: Pourquoi le Bureau canadien de la sécurité aérienne et ses membres n'ont pas tous eu accès à toute l'information? Nous avons ici, monsieur le Président, un pied d'information. Il en manque! Pourquoi cette information n'a-t-elle pas été remise aux membres du Bureau afin d'assurer que tout le monde sache tout ce qui s'est passé dans ce terrible accident? Pourquoi ne pas offrir tous les renseignements? Est-ce que le gouvernement cache quelque chose?

[Traduction]

L'hon. Gerry St. Germain (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous avons déjà dit, et je le répète, que le rapport complet de cette enquête sera rendu public. Je répète que le ministre recevra le rapport du Bureau canadien de la sécurité aérienne et qu'il aura 90 jours pour y répondre. Cette enquête sera menée avec le souci de garantir le bien-être et la sécurité de tous les passagers des sociétés aériennes au Canada.

M. Boudria: C'est de l'ingérence.

* * *

● (1500)

LE FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

L'AFFECTATION DE FONDS AU MANITOBA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La semaine dernière, le premier ministre conservateur du Manitoba a confirmé nos affirmations d'il y a quelques semaines, en déclarant qu'effectivement, le Manitoba n'avait encore pratiquement rien reçu tandis que 10 millions de dollars avaient été accordés à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan. Quand le gouvernement remettra-t-il de l'ordre dans ses dossiers et accordera-t-il au Manitoba sa juste part?